

Vous êtes CANDIDAT(E)
à l'admission en 1^{re} année d'études
supérieures dans l'Académie de Rennes
et/ou dans une autre académie

➤ **UN PORTAIL UNIQUE**

www.admission-postbac.fr



Vous êtes en Terminale dans un lycée, lycée professionnel ou lycée agricole, public ou privé, dans un CFA, inscrit au CNED

Vous avez déjà le bac et vous souhaitez changer de parcours de formation

Vous souhaitez reprendre des études supérieures

Pour vous aider :

- ▶ Votre Professeur principal
- ▶ Le Conseiller d'orientation psychologue
- ▶ Les sites des universités, des IUT, site Nadoz, site Onisep...
- ▶ Le CDI de votre lycée
- ▶ Le CIO, le SUIO-IP

«Orientation active» ou demande de conseil pour une entrée à l'université.

L'orientation active est un dispositif mis en place par les universités pour aider les candidats à mieux déterminer leurs choix.

Vous pouvez obtenir un avis personnalisé sur le vœu de licence (L1) formulé et éventuellement bénéficier d'un entretien.

Le conseil est indicatif, le candidat reste libre de ses choix.

Pour bénéficier de ce conseil vous devez formuler vos vœux L1 le plus tôt possible : **inscription possible à partir du 20 Janvier 2010.**

Vous souhaitez vous inscrire...

- ▶ **En** > Brevet de technicien supérieur (BTS), BTSA,
> Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE),
> Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG),
> Diplôme universitaire de technologie (DUT),
> Ecole d'ingénieurs,
> École nationale supérieure d'architecture.

Liste exhaustive dans la rubrique "Recherche de formation" sur www.admission-postbac.fr

- ▶ **À** > l'Université : Licence 1, Licence 1 commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme)

- ▶ **Et aussi** > en Classes de Mise à niveau Arts appliqués, Mise à niveau Hôtellerie

www.admission-postbac.fr

vous permet de :

- ▶ Vous **INFORMER** sur les différentes formations concernées par la procédure
- ▶ **RECHERCHER** les formations qui vous intéressent
- ▶ Vous **RENSEIGNER** sur le contenu de ces formations (liens avec les établissements et leur site)
- ▶ **DÉPOSER** votre candidature aux formations post-bac que vous aurez choisies
- ▶ **RECEVOIR** une proposition d'admission et d'y **RÉPONDRE**

ATTENTION !

Les inscriptions dans quelques formations ne passent pas par le portail admission post-bac.

- ▶ Vérifiez dans "Recherche de formation" sur www.admission-postbac.fr
- ▶ Consultez le guide Onisep "Après le bac" pages 19 et suivantes.

**Ouverture du site
le 3 Décembre 2009**

Vous y trouverez un guide complet pour s'inscrire (à télécharger) et des infos sur les formations.



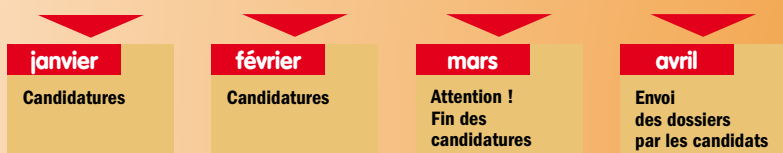
Les quatre grandes étapes de la procédure d'admission

ÉTAPE 1 : Dépôt des candidatures et vœux du 20 janvier au 20 mars 2010

- » Dépôt des candidatures et saisie des demandes de formations sur le portail
- » Validation des vœux et impression des fiches de vœux
- » Phase de demande de conseil pour l'université

ÉTAPE 2 : Constitution et envoi des dossiers jusqu'au 2 avril 2010

- » Constitution des dossiers papier
- » Envoi des dossiers dans les établissements sollicités



ÉTAPE 3 : Propositions d'admission entre le 10 juin et le 15 juillet 2010

- » Attention ! Dernière limite pour le classement des vœux : le 4 juin 2010
- » Propositions d'admission et réponses des candidats en trois phases :
 - > 10 juin 14 h
 - > 24 juin 14 h
 - > 15 juillet 14 h

ÉTAPE 4 : Inscription administrative

- » Calendrier variable suivant les établissements



CONSEIL !
Un suivi de votre dossier électronique est nécessaire !!!
Veillez à vous connecter sur admission-postbac.fr à chacune des 4 étapes.

Étape 1

Accès au portail

www.admission-postbac.fr

» **A partir du 3 décembre, je m'informe** sur les formations (contenu, lieu...). Pour cela je peux consulter les différents sites qui me sont proposés et utiliser le moteur de recherche des formations du portail admission post-bac.

» **A partir du 20 janvier 2010 jusqu'au 20 mars 2010 :**

① J'ouvre un dossier électronique au moyen de mon numéro Identifiant National Elève (INE). Il figure notamment sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1^{re}. Au besoin je demande ce numéro à l'administration de mon lycée.

② Simultanément, je communique mon adresse mail (obligatoire dans la procédure). Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une à partir d'un ordinateur de mon lycée.

③ Lors de ma première connexion au site, un numéro d'inscription m'est attribué ; il figurera sur chaque fiche de vœu. Un code confidentiel m'est également attribué. Ces deux numéros me seront demandés à chaque connexion sur le site.

④ Je saisis l'ensemble de mes demandes de formation pour la Bretagne et les autres académies

Le nombre maximum de demandes est de 36 dont 12 maximum par type de formation soit :

- 12 vœux pour des CPGE+CPES (dont 6 maxi par voie CPGE)
- 12 vœux pour des DUT
- 12 vœux pour des STS+DMA
- 12 vœux pour une 1^{re} année universitaire
- 12 vœux pour des formations d'ingénieurs (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter un seul vœu),
- 12 pour les autres formations (DCG, Mises à niveau Hôtellerie et Arts appliqués, dont 3 maxi pour Mise à niveau Arts appliqués...)

⑤ Je classe mes différentes demandes selon mes préférences en fonction de mon projet personnel, sans autocensure ni calcul quant à mes chances d'être retenu(e). **Aucun établissement pour lequel je postule n'aura connaissance de l'ordre de mes vœux.**

⑥ J'imprime mes différentes fiches de vœu : ces candidatures deviennent définitives.

1 demande = 1 formation dans 1 établissement

Exemple :

- BTS Systèmes électroniques au lycée xxx
- BTS Systèmes électroniques au lycée yyyyyy

ATTENTION !
Pour cette étape, je n'attends pas le dernier jour !

Après le 20 mars, je ne peux plus ajouter de vœux.

Je peux néanmoins modifier l'ordre de mes vœux sur le portail jusqu'au 4 juin 2010.

Étape 1

Constitution et envoi des dossiers de candidatures

Étape 2

① Dès la fin de l'impression de mes fiches de vœu, je constitue **UN dossier papier par formation demandée** (sauf pour les licences et les établissements qui ne demandent pas de dossier papier).

La liste des pièces demandées figure sur chaque fiche de vœu que vous avez imprimée à la fin de la première étape.

② Je m'assure que chacun de mes dossiers est complet avant son envoi :

ENVOI DES DOSSIERS	FORMATIONS SÉLECTIVES (BTS, IUT, CPGE, ÉCOLES...)	FORMATIONS NON SÉLECTIVES (L1, 1 ^{RE} ANNÉE COMMUNE PARCOURS SANTÉ)
Qui ?	Le candidat	Pas d'envoi de dossier papier.
Où ?	Aux formations demandées. Voir l'adresse qui figure sur chaque fiche de vœux	Pour les demandes de conseil pour une entrée en L1, les universités utiliseront des informations numérisées (récupérées depuis le dossier admission Postbac)
Quand ?	Jusqu'au 2 avril 2010	

③ Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers en consultant mon dossier électronique **avant le 10 mai 2010**.

ATTENTION !

Ce classement est important car je n'aurai au maximum, à chaque phase, qu'une seule proposition, la meilleure possible : voir étape suivante.

④ Je peux encore modifier **jusqu'au 4 juin** l'ordre de mes vœux sur le portail.

Étape 3

Propositions d'admission et réponses des candidats

Les propositions d'admission concernent les candidatures pour toutes les formations.

A partir du 10 juin, trois phases de propositions d'admission vont se succéder :

► **phase 1 : du 10 au 13 juin** ► **phase 2 : du 24 au 27 juin** ► **phase 3 : du 15 au 18 juillet**

Au cours de chacune de ces 3 phases, **une proposition d'admission et une seule me sera faite sur le vœu le mieux placé**. Il me sera demandé de répondre à la proposition qui me sera faite. Je disposerai d'un délai de **72 heures pour répondre**.

Réponses possibles à partir du 10 juin :

► Pour les deux premières phases, il y a 4 réponses possibles

OUI DÉFINITIF J'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.

OUI MAIS J'accepte pour l'instant, mais je souhaite maintenir ma candidature pour des vœux mieux placés dans ma liste ; je dois alors me reconnecter à la phase suivante. Si une formation mieux placée m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle et sur les formations moins bien placées dans ma liste.

NON MAIS Je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés. ATTENTION ! Je ne suis pas sûr(e) d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis(e) dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.

DEMISSION GÉNÉRALE Je ne souhaite plus être candidat(e) à aucune des formations de ma liste de vœux.

► Pour la 3^e et dernière phase (15 juillet), les choix «**oui mais**» et «**non mais**» ne seront plus disponibles, les seules réponses possibles sont «**oui définitif**» ou «**démission générale**».

ATTENTION !

Tant que je n'ai pas répondu «**OUI définitif**» à une proposition, je dois me connecter sur le portail «**Admission-posbac.fr**» à chaque phase de proposition. Sans réponse de ma part dans les délais imposés (72 h), je serai automatiquement démissionné(e). Au minimum, je confirme la réponse donnée à la phase précédente.

Étape 2

Étape 3

Inscriptions

▶ Après avoir répondu **OUI définitif** à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, **un message me précise les modalités particulières d'inscription dans l'établissement concerné.** L'obtention du baccalauréat est indispensable pour l'inscription dans la plupart des formations post bac.

▶ Si je n'ai eu aucune proposition d'admission, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la «**procédure complémentaire**» : je pourrai alors postuler sur des **places vacantes.**

Procédure complémentaire sur places vacantes à compter du 25 juin 2010

J'ai oublié de me porter candidat(e) avant le 20 mars.

Je n'ai eu aucune proposition d'admission sur mes candidatures.

Je peux être candidat(e) sur des formations dans lesquelles il reste des places.

La procédure est entièrement **électronique** et se déroule à partir du 25 juin, jusqu'à la rentrée scolaire ou universitaire :

- ▶ Je m'inscris sur Internet, remplis un dossier de candidature et formule des vœux pour les formations qui offrent des places.
- ▶ Je consulte ensuite mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée. *Je réponds dans un délai de 8 jours pour accepter ou ne pas accepter cette place, délai réduit à 1 jour en septembre.*
- ▶ Je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative.

>> SI j'ai une QUESTION à poser sur la PROCÉDURE j'utilise «nous contacter» sur le site admission-postbac.fr

>> SI j'ai une QUESTION concernant une FORMATION je m'adresse au conseiller d'orientation de mon lycée ou directement à l'établissement qui dispense cette formation.

CONTACT

Guide réalisé par la Délégation régionale de l'Onisep de Rennes et le service académique d'information et d'orientation (SAIO) de Rennes

Directeur de la publication : Pascal Charvet

Editrice déléguée : Raymonde Rouzic

Coordinatrice : Françoise Rabine

Rédacteurs : Christine Le Cam, Philippe Maza, Vincent Urien

Maquette et mise en page : Odile Besnard

Impression : Imprimerie Corlet Roto SAS - Ambrières-les-Vallées (53)

Imprimé sur papier recyclé.

Distribué gratuitement à chaque élève de terminale de l'académie de Rennes.

Dépôt légal : Novembre 2009

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep.